



**PARC ÉOLIEN de  
L'ANSE-à-VALLEAU**

**Les paysages**

# Plan de présentation

- Approche
- Description du milieu
- Unités de paysage
- Montages photos
- Évaluation des impacts
- Conclusions

# Approche

- Étapes
  - Description du milieu
  - Unités de paysage
  - Points de vue stratégiques
  - Évaluation des impacts
    - => Sensibilité de l'unité de paysage + degré de visibilité des éoliennes

# Description du milieu

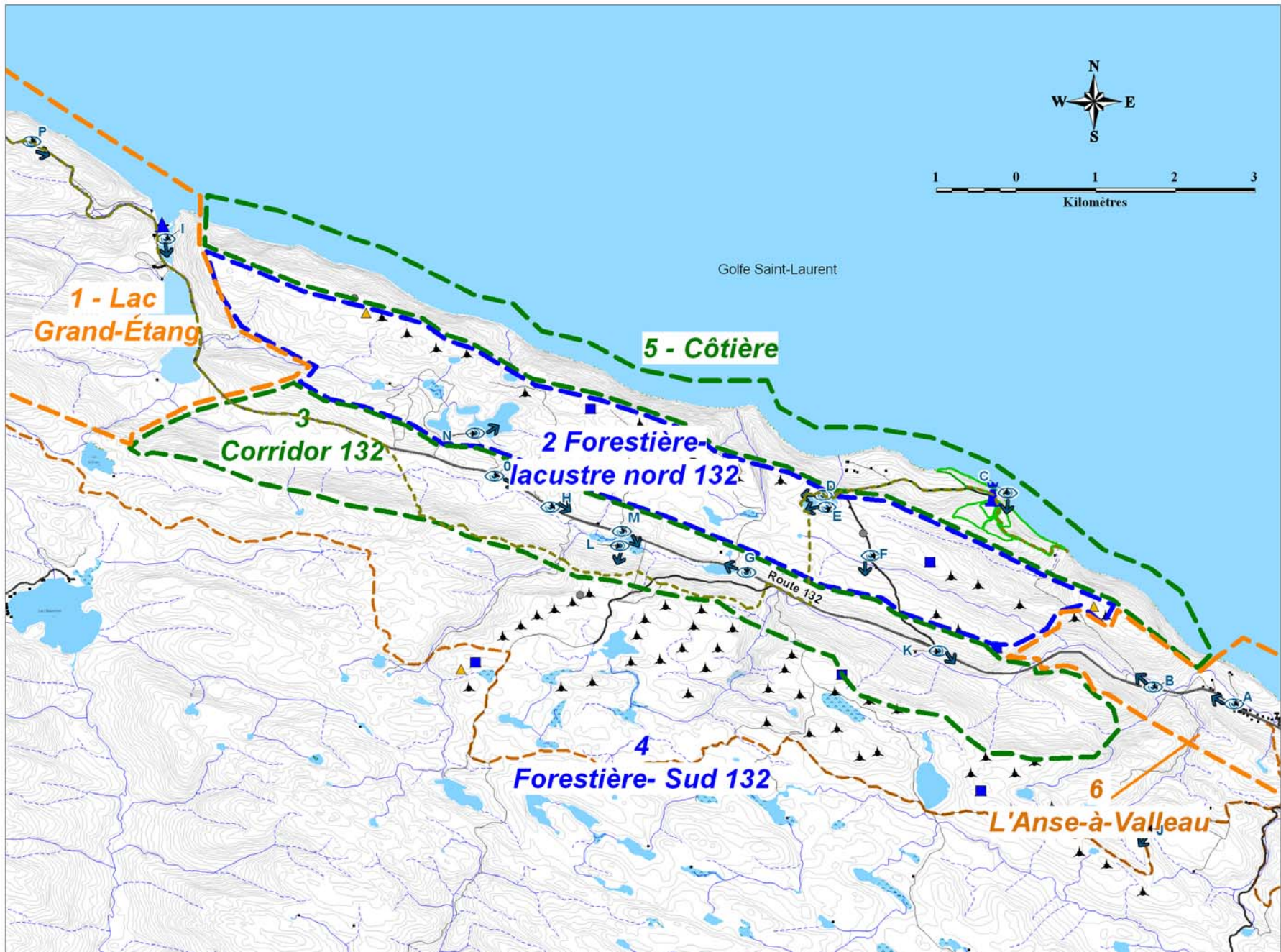
- Environnement naturel
  - Relief montagneux, accidenté, escarpements
  - Paysages côtiers au nord
  - Couvert forestier dense, lacs
- Environnement bâti et humain
  - 1 agglomération (secteur L'Anse-à-Valleau)
  - Corridor de la 132
  - Site du Phare de Pointe-à-la-Renommée
  - Domaine peu densément peuplé
  - Chasse et pêche, villégiature
  - Sentier international des Appalaches, sentiers de la Pointe

# Unités de paysage et points de vue



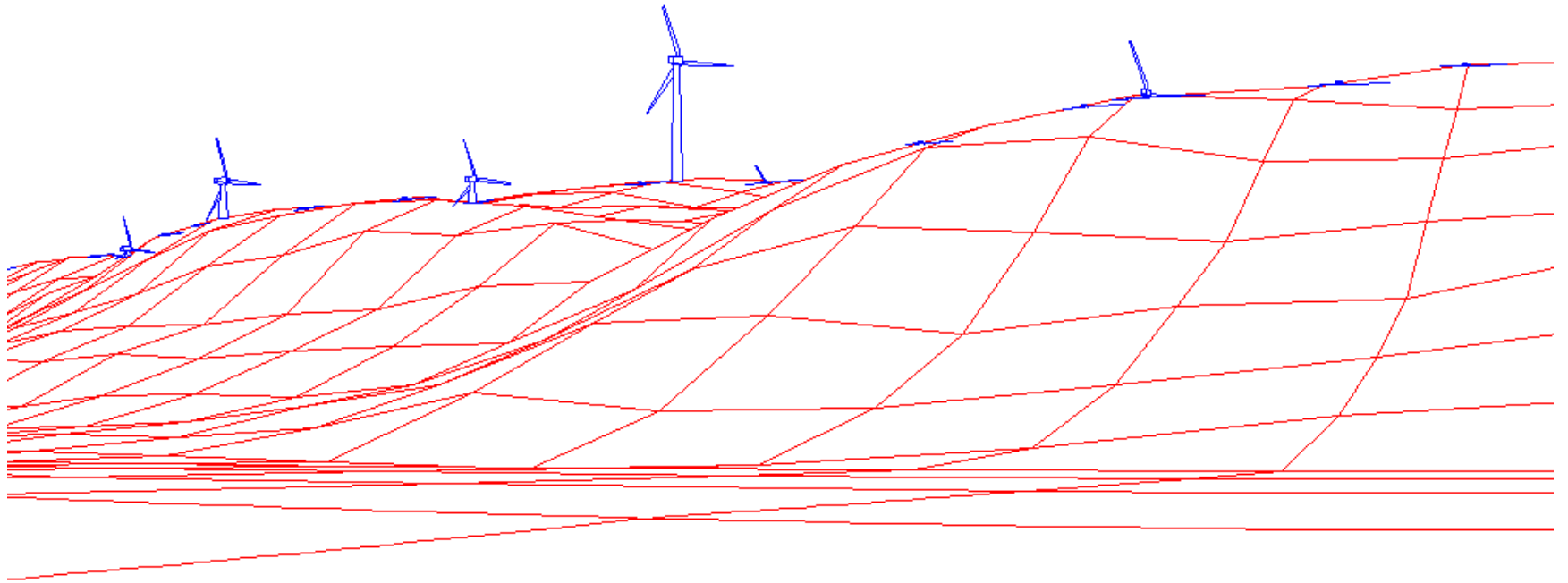
- Unités de paysage
  - Unités qui se distinguent par le relief, la végétation, l'utilisation du territoire, les champs visuels
  - 6 unités de paysage
- Points de vue
  - Vues ouvertes sur le domaine
  - Zones « sensibles »
  - Consultation avec communautés locales







































































# Conclusions

- Impact visuel considéré faible
  - Relief accidenté, montagneux, escarpements
  - Important couvert forestier
  - Faible degré de visibilité des éoliennes
    - vues ouvertes restreintes
    - éoliennes souvent à distance (arrière-plan)
    - réduction du nombre d'éoliennes au nord de la 132 (de 38 à 21 éoliennes)
- Harmonisation sous le Plan d'implantation et d'intégration architecturale de la ville de Gaspé (PIIA)
  - Peu ou pas d'éoliennes visibles de:
    - Pointe-à-la-Renommée
    - Corridor de la route 132
    - L'Anse-à-Valleau
- 500 mètres des chalets, 700 mètres des résidences